

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 OCTOBRE 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et le 10 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en la mairie principale du Pré, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 12

Présents: Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUGET), Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie-Paule ROGOU) Fabien SERRES

1. Approbation du PV du dernier conseil municipal

Mme le Maire souhaite mettre à l'approbation du conseil municipal le PV du 15 septembre 2022. Jacqueline PUGET prend la parole en demandant à ce que soit d'abord désigné le secrétaire de séance comme mentionné dans le règlement intérieur du conseil municipal. Mme le Maire accède à sa requête.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Jacqueline PUGET est désignée secrétaire de séance.

Alexandra BUTEL demande la parole à Mme le Maire qui lui accorde.
Alexandra BUTEL fait lecture au nom de la majorité du discours ci-dessous :

« Madame le Maire,

Depuis le 7 juillet, nous vous avons demandé de mettre à l'ordre du jour un certain nombre de points, pour être précis : 26.

Nous vous rappelons que suivant l'article L2121-9 du code général des collectivités territoriales, vous avez 30 jours pour les proposer à l'ordre du jour du conseil municipal. Nous sommes le 10 octobre 2022 et il n'y a toujours rien d'inscrit.

Nous vous avons fait :

- 4 demandes en date du 7 juillet 2022
- 5 en date du 28 juillet 2022
- 1 en date du 18 août 2022
- 8 en date du 15 septembre 2022
- 8 en date du 28 septembre 2022

Nos demandes concernent les affaires de la commune, c'est notre droit de proposition. Nous considérons tous ces manquements come un refus de convocation du conseil municipal sur tous ces points.

C'est un abus de pouvoir qui nuit à la commune.

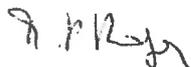
D'autre part, 3 mois après les élections, nous n'avons aucune information de votre part, pas de dossier, une obstruction et un refus systématique de travailler avec nous. Finalement votre comportement démontre une forme de mépris envers nous et envers les électeurs.

Donc en toute état de cause ce soir, ne pouvant exercer nos fonctions dans ces conditions nous sommes dans l'obligation de nous retirer de cette séance du Conseil Municipal »

Les élus de la majorité quitte la salle. Le quorum n'est de fait plus atteint.

Levée de la séance : 18H10

Le Maire



Marie-Paule ROGOU



Le Secrétaire de séance



Jacqueline PUGET

Publié et affiché le : 26-10-2022